

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7384 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JENIMIDA KARIM

Date de naissance : 27 MAI 1962

Adresse : 116 Rue ARRAY HAME APT BNY C.P.A
MANO E

Tél. : 0661345563 Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/09/2023

Nom et prénom du malade : RABEYE SOUAFO Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection digestive

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 28 SEPT 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGA

Signature de l'adhérent(e) : Le : 06/09/2023



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Portement des Actes
18/09/2023			Gratuit	Dr. Khaled HMOULY Spécialiste de l'appareil Dentaire Chirurgien Dentiste 27 Rue Bendahan Bey - Mahdia - Tunisie V-05227886 Tunisie 105227886

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Khaled HMOULY	18/09/2023	726100 TUNISIEN
		KAFRAJY VILLE
		DR. ANGELA ABOU EL ABBAS
		SIDI ABDELLAH 105227886
		TUNISIE 105227886

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			-
			-
			-

AUXILIAIRES MEDICAUX

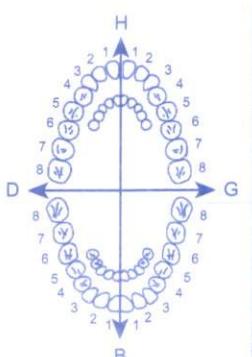
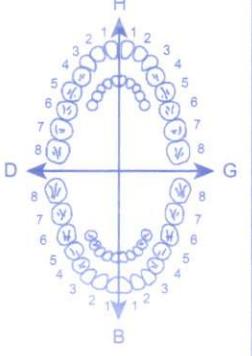
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LOT 221879
EXP 08/2025
PPV 99.00DH

LOT 221879
EXP 08/2025
PPV 99.00DH

Scopie Digestive
Ancien Chef du Service de Gastro-Entérologie

رئيس سابق لقسم أمراض الجهاز الهضمي

18 SEPT 2023

Casablanca, le

RAZINE Searst

96,80

108,00 x 2 ③ Neomox 1g

S.V.

160,00 x 2

oral x 10
sr x 10

S.V.

④ Clark 500

39,20

oral
sr x 10

S.V.

Nidazol 500

99,00 x 2

oral
sr x 10

S.V.

⑤ Olos 1g

oral
sr

S.V.

Ensmt 1g final

+ 30g

⑥ Raloxfen

LOT : 5824
PER : 12 - 26
P.P.V : 39 DH 90

Nidazol 500 mg
Boîte de 20 comprimés



PPV : 71 DH 40
PER : 05/24
LOT : K1309

Transilac

richy
S.V.

stock 24

726/10

TRANSILAC®

lactulose

Solution buvable à 50% 20 sachets



6 118000 040835

CHARIL®
Clarithromycine 500 mg
Boîte de 14 comprimés

PPV : 160.00 DH

6 118000 191001

CLARIL®
Clarithromycine 500 mg
Boîte de 14 comprimés dispersables

PPV : 160.00 DH

6 118000 191001

NEOMOX®

Amoxicilline 1g
Boîte de 24 comprimés dispersables

PP.V. : 96.80 DH



N° : 174/16DMP/21/NRQ

Pharmacie NOUR
Kébbaj Soudain
108, Avenue de l'Indépendance
Tel: 05 22 47 10 11
Fax: 05 22 47 10 11
Email: nour@bdm.tn

Khaled HALLOULY
Khalid des Maladies
des Osseuses et
du Tissu Mince
Spécialiste en ostéoporose
de l'Appareil Digestif
de Chirurgie Bo^{is}
7, Rue Ben Arous
1060 Tunis